

REGLEMENT

APPEL À PROJETS

**Pivoter vers des modèles circulaires :
ateliers de travail à destination
d'industriels**

ANNEE 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation du contexte	1
2. Objectifs du dispositif D'AIDE.....	1
3. Cadre juridique et financier.....	3
4. Bénéficiaires éligibles	4
5. Critères de sélection des projets	4
6. Modalités de dépôt du dossier de candidature.....	4
7. Procédure d'instruction.....	5
8. Contact(s).....	5

1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Le territoire métropolitain a importé et consommé 148 Mt de matières premières en 2015 (minerais métalliques, minerais non métalliques, énergie fossile et biomasse) dont 2/3 ne sont ni renouvelables ni accessibles sur le territoire national. L'industrie, et notamment les industries chimique, mécanique, métallurgique et électrique et l'industrie agro-alimentaire sont particulièrement vulnérables à cette dépendance matières. L'industrie circulaire est l'un des principaux leviers au service de la réduction de l'empreinte matière de la Métropole et donc du renforcement de la souveraineté et de la pérennité de notre tissu industriel.

Or, l'industrie circulaire est encore méconnue (même si des industriels font des boucles d'économie circulaire sans le savoir) et marginale (elle représente souvent moins de 5% du CA des industriels qui en font). Cependant l'industrie circulaire répond aux problématiques de nombreux industriels (optimisation et réduction des pertes, difficulté d'approvisionnement, attente et fidélisation des clients, motivation des équipes) et de grands groupes font pivoter leurs process pour passer d'un mode linéaire à un mode circulaire.

Ainsi la Métropole souhaite accélérer le développement de boucles d'industrie circulaire sur le « cœur de métier » des industriels (choix des matières premières, conception des produits, récupération des produits et composants en fin de cycle). Pour cela, elle souhaite :

- dans un premier temps, tester 3 outils de prise de conscience des enjeux et des opportunités pour « pivoter » vers l'industrie circulaire auprès d'une 30aine d'industriels,
- dans un second temps, selon les résultats obtenus, déployer le ou les outils pertinents auprès de l'ensemble des industriels intéressés de son territoire.

2. OBJECTIFS DU DISPOSITIF D'AIDE

Cet appel à projets vise à recruter des entreprises industrielles pour tester 3 outils de prise de conscience des enjeux et opportunités de l'industrie circulaire :

- la fresque de l'économie circulaire,
- le bilan matières-déchets,
- le value chain canvas.

Les 3 outils sont présentés en annexe.

Les entreprises participantes bénéficieront d'une animation collective sur la base de l'un des 3 outils :

Outil	date	durée
la fresque de l'économie circulaire	vendredi 6 octobre matin OU le jeudi 26 octobre matin	1 demi-journée

le bilan matières-déchets	mardi 3 octobre matin ET mardi 5 décembre matin	2 demi-journées
le value chain canvas	jeudi 16 novembre matin	1 demi-journée

L'évaluation de ces ateliers permettra à la Métropole de Lyon d'identifier les leviers de passage à l'action vers l'industrie circulaire pour les entreprises industrielles.

A noter : la fresque de l'économie circulaire est un outil de prise de conscience tandis que le bilan matière-déchet et le value chain canvas sont des outils de préparation au passage à l'action.

Vous êtes intéressés mais ne percevez pas encore bien les enjeux...

Participez à la FRESQUE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Vous êtes concernés par l'une des 9 problématiques suivantes ...

Pertes et déchets



- stocks dormants ?
- pertes importantes à certaines étapes du process ?
- déchets spécifiques sans filière de recyclage ?

Approvisionnement



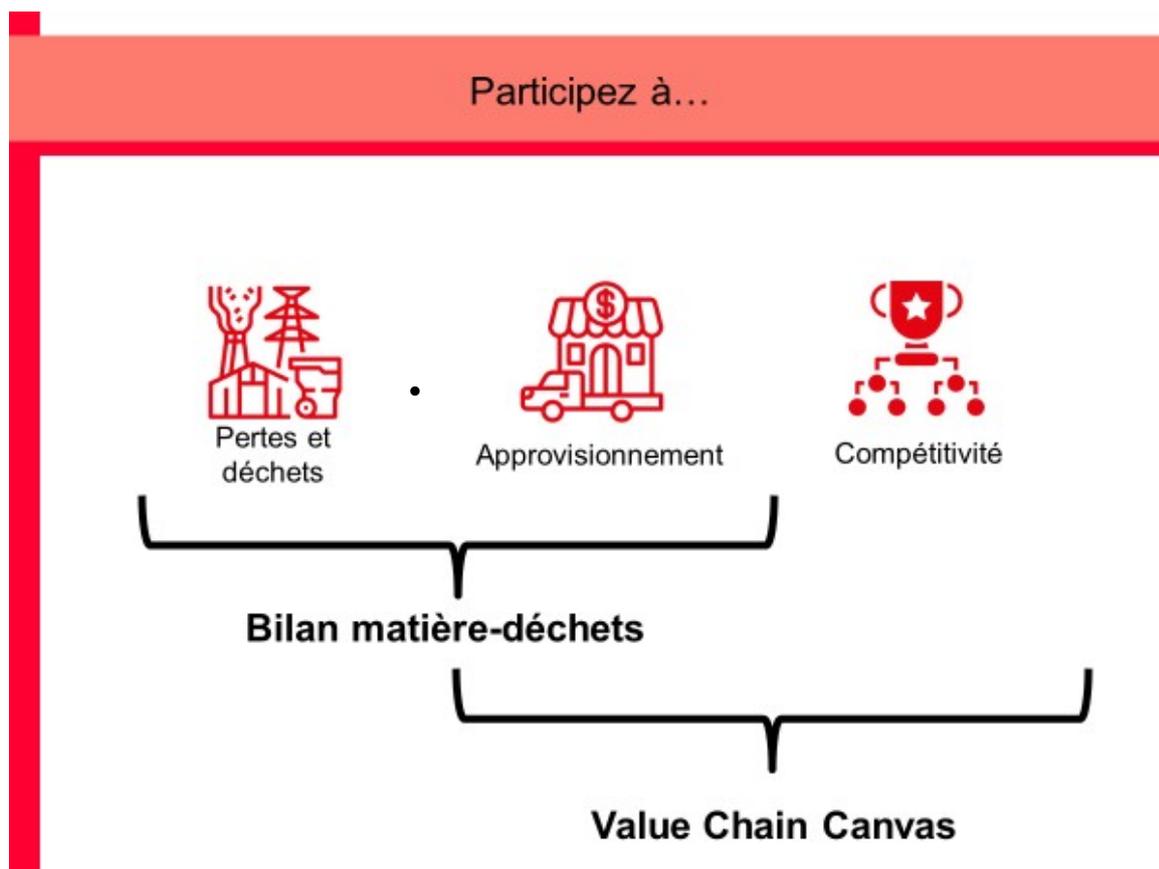
- un ou plusieurs matériaux critiques ?
- un seul fournisseur sans possibilité de substitution à court terme ?

Compétitivité



- des indépendants qui cannibalisent vos produits et marchés ?
- baisse d'activités de vos clients ?

- nouvelle réglementation pour vous ou vos clients ?
- éloignement des usagers finaux ?



3. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

Nature de la subvention : il s'agit d'une aide en nature par la participation à une animation collective.

Suite à la participation à l'un des ateliers, les participants s'engagent à faire part de leur retour sur l'outil (pertinence de la méthode et résultats obtenus) à l'occasion d'un entretien d'évaluation sous 1 mois.

Montant de la subvention :

- les ateliers coûtent entre 1200 € HT et 2500 € HT pour une animation collective avec 6 à 24 participants,

- soit un coût de 90 à 300 € HT par participant

Les places sont attribuées dans la limite des places disponibles.

4. BÉNÉFICIAIRES ELIGIBLES

Les entreprises éligibles sont toutes les entreprises industrielles du territoire de la Métropole de Lyon :

- quelle que soit sa taille : TPE, PME, ETI, grands groupes,
- ayant une activité productive,
- avec un maximum de 4 participants d'une même entreprise : de préférence des personnes ayant des fonctions de direction, R&D, innovation, design-conception, production, achats, marketing, vente.
- justifiant
 - o d'un siège social, d'un établissement principal ou secondaire, ou d'un site de production domicilié sur le territoire de la Métropole de Lyon,
 - o ou étant signataire du « Manifeste pour une industrie qui s'engage et se transforme pour l'environnement »

5. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Afin de pouvoir postuler, les entreprises doivent présenter leurs motivations et les fonctions des personnes participantes en remplissant le dossier de candidature annexé au présent appel à projet et disponible sur le site internet de la Métropole de Lyon.

Toutes les candidatures respectant les critères seront acceptées jusqu'à remplissage des 80 places maximum prévues tout atelier confondu :

- Fresque de l'économie circulaire : 32 personnes maximum (16 personnes/atelier x 2 ateliers, 4 maximum par entreprise)
- Bilan matières-déchets : 24 personnes maximum (6 entreprises, 4 personnes par entreprise maximum)
- Value Chain Canvas : 24 personnes maximum (3 secteurs d'activité x 3 à 4 entreprises par secteur d'activité, 4 personnes par entreprises maximum)

6. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les entreprises devront envoyer le dossier de candidature dûment rempli d'ici le jeudi 30 septembre 2023 à midi au plus tard à l'adresse suivante : aptransition@grandlyon.com

Les dossiers pourront être envoyés via les services de transfert de fichiers (exemple : we transfer, smash...). Dès réception de la demande, un accusé de réception sera établi précisant notamment si le dossier est complet.

Le dossier à remettre sera composé :

- 1- **du dossier de candidature** présentant les motivations de l'entreprise et les fonctions des personnes participantes
- 2- **d'un justificatif de domicile** sur le territoire de la Métropole de Lyon ou de **la signature du « Manifeste pour une industrie qui s'engage et se transforme pour l'environnement ».**

7. PROCEDURE D'INSTRUCTION

1. La Métropole de Lyon accuse bonne réception du dossier complet de candidature envoyé par l'entreprise.
2. La Métropole de Lyon informe l'entreprise de la disponibilité ou non de places à la date de réception.
3. L'entreprise s'engage moralement à :
 - a. Participer à l'atelier pour lequel une à quatre places lui a été réservées,
 - b. Répondre à un entretien d'évaluation à l'issue de l'atelier.
4. Décision d'attribution par les instances de la Métropole de Lyon (Conseil ou Commission permanente).

8. CONTACT(S)

Laureline Bourit, cheffe de projet économie circulaire lbourit@grandlyon.com

Franck Simon, chef de projet industrie frsimon@grandlyon.com